

Tempête Ciaran des 1er et 2 novembre 2023 Déclaration de pertes de fonds sur plantations pérennes (redressement et remplacement d'arbres fruitiers),matériel technique professionnel et stocks hors bâtiments, cheptel vif, ruches



PROCÉDURE DES CALAMITÉS AGRICOLES - DEMANDE D'INDEMNISATION DES PERTES

Le régime des calamités agricoles a pour but d'indemniser des pertes que vous auriez subies lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions et fonds.

Articles L361-1 à 8 et D361-1 à D361-42 du Code rural et de la pêche maritime

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information cerfa 51274*03. veuillez transmettre l'original à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe votre exploitation et veuillez en conserver un exemplaire. veillez à joindre les pièces obligatoires justifiant les pertes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
N° SIRET : _ _ N° PACAGE : _ _		
Nom et prénom ou raison sociale :		
Statut juridique de l'exploitation : (Exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, SA) Pour les GAEC , veuillez préciser le nombres d'associés :		
COORDONNÉES DU DEMANDEUR		
COORDONNELS DO DEMANDEON		
Adresse:		
Code postal : _ _ Commune :		
Téléphone : ; ; Fixe Mobile		
Mél :		
COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE		
Joindre un RIB-IBAN ou inscrire ci-après les coordonnées de votre compte bancaire		
_ _ _ _ _ _ _ BIC - Code d'identification de la banque		
,		
CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION		
Commune principale de localisation de vos pertes (si différente de vos coordonnées) :		
Code postal : _ _ Commune :		
Veuillez remplir l'annexe concernant la déclaration de pertes de fonds		

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	
Annexe déclaration des pertes de fonds	Obligatoire	
Pièces justificatives attestant des pertes de fonds	Obligatoire	
Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur	Obligatoire	
Attestation(s) d'assurance par compagnie Cerfa n° 13951*02	Obligatoire	

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS		
Je soussigné (nom et prénom) :		
 certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité; certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes. 		
Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.		
Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.		
Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*) :		
 □ à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ; □ à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ; □ en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamité agricoles. 		
Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.		
Fait le _ / _ Signature		
(*) Veuillez cocher les mentions utiles		
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION		

SINISTRE : Tempête Ciaran des 1 $^{\rm er}$ et 2 novembre 2023 DATE DE RÉCEPTION : $|_|/|_|/|_|$

Cerfa n°: 13681*03 Date de mise à jour: Novembre 2023 Page 2 / 2